# MAIRIE DE VILLE

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2013

<u>Présents</u>: <u>Mmes et Ms Barbillon – Hallu – Valck – Trouillet – Avot – Gimaret – Brunel - Cresson – </u>

Bonenfant – Loir – Lejop – Colinet.

Absents: M. Talon - M. Muchembled, procuration à M. Barbillon.

Secrétaire de séance : Mr Cresson

Compte rendu de la réunion du 14 mars 2013 adopté

# **Compte Administratif 2012**

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Jocelyne Hallu, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2012 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	553 225.79 €	318 339.09 €
RECETTES	795 743.44 €	456 106.43 €
RESULTAT	242 517.65 €	137 767.34 €

## Compte de Gestion 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par Monsieur Thibaut, receveur municipal, pour l'exercice 2012.

# Affectation des résultats 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2012 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2012 : 242 517.65 €

Affectation au compte 1068 : 66 645.66 €

- Excédent de fonctionnement reporté : 175 051.99 €

#### Taux des taxes 2013

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2013 qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81
- Foncier Bâti : 35.13
- Foncier Non Bâti : 89.68

## **Budget Primitif 2013**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2013 comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	RECETTES
521 314.00 €	724 402.00 €

# **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	RECETTES
514 438.00	514 438.00 €

# Service Assainissement: Compte Administratif 2012

Pour le vote du compte administratif du service assainissement, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Jocelyne Hallu,  $1^{\text{ère}}$  adjointe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2012 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	54 881.33 €	21 161.73 €
RECETTES	61 774.41 €	205 099.97 €
RESULTAT	6 893.08 €	183 938.24 €

## Service assainissement : Compte de Gestion 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service assainissement dressé par Monsieur Thibaut, receveur municipal, pour l'exercice 2012.

## Service assainissement : affectation des résultats 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2012 du service assainissement comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2012 : 6 893.08 €

- Affectation au compte 1068 : 0.00 €

- Excédent de fonctionnement reporté : 6 893.08 €

## **Service assainissement: Budget Primitif 2013**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du service assainissement pour l'exercice 2013 comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	RECETTES
52 920.00 €	52 920.00 €

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	RECETTES
22 010.00 €	239 168.00 €

## Service assainissement : Travaux rue des antes et rue du Vivier - Durée d'amortissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des travaux rue des Antes et rue du Vivier, à 10 ans.

# **Acceptation** de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 96.20 €provenant du surplus d'électricité payé par l'association « Les internationaux » lors de la location de la salle polyvalente des 16 et 17 mars 2013.
- 99.80 € provenant du surplus d'électricité payé par l'association « Les chasseurs de Cannectancourt» lors de la location de la salle polyvalente des 23 et 24 février 2013.
- 21.86 €provenant du magasin Auchan pour ristourne sur les achats effectués en 2012.
- 214.51 € provenant du remboursement par la société GROUPAMA d'un trop versé sur la cotisation d'assurance 2013.
- 1 108.64 €provenant d'un don du Comité des Fêtes de Ville.

# Remboursement d'un acompte de location de la salle polyvalente

Suite à l'annulation de la réservation de la salle polyvalente pour les 17 et 18 août 2013, par Mme Elodie Dautremont, domiciliée à Lagny (Oise) en raison du décès de sa mère, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui rembourser l'acompte de 375€qu'elle avait versé pour cette réservation.

# **Livre sur Ville**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la proposition des éditions Spicys's pour la réalisation d'un livre illustré sur la commune de Ville qui serait élaboré par un comité d'habitants du village. Les tarifs s'élèvent à : pour 1 000 exemplaires : 12 550 € TTC, et pour 500 exemplaires, 11 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant le montant trop onéreux, donne un avis défavorable, à l'unanimité.

#### Demande de subvention association

Le conseil municipal expose au conseil municipal que l'association « K1 & THAÏ BOXING » dont le siège social est à Passel, va proposer des cours dans les trois communes de Ville, Suzoy et Passel. Pour la commune de Ville, les cours auront lieu le mercredi, de 19 heures à 21 heures.

Pour démarrer l'activité et acheter du matériel, l'association a demandé une subvention de 400 € à chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que la commune laisse la salle polyvalente gracieusement à l'association pour la pratique de cette activité, donne un avis défavorable pour l'attribution d'une subvention.

# Avenant $N^{\circ}$ 2 au Marché de maitrise d'œuvre travaux d'aménagement de sécurité, voirie, réseaux divers et d'embellissement, rue du moulin du chapitre

Monsieur le maire donne lecture du projet d'avenant  $N^\circ 2$  concernant le marché de Maitrise d'œuvre pour une opération d'aménagement de sécurité, voirie, réseaux divers et d'embellissement, rue du moulin du chapitre signé avec l'entreprise BEIMO ;

## Préambule

Le contrat initial de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'aménagement de sécurité, voirie, réseaux divers et d'embellissement, rue du moulin du chapitre propose une rémunération de 4.40 pour le maître d'œuvre.

Ce pourcentage de rémunération est basé sur le montant HT de l'estimation des travaux au stade du projet, soit 200 000 HT.

Après réalisation du projet le montant des travaux est de :

Phase 1: 231 692.45 €HT Phase 2: 230 190.60 €HT Phase 3: 207 888.12 € HT

Soit un montant total de 669 771.26 €HT.

# Article 1<sup>er</sup>: objet de l'avenant

Modification de l'avenant N°1 comme suit : la mission AVP (avant projet) a été réalisée sur l'ensemble de l'enveloppe prévisionnelle et ne fera pas l'objet d'une actualisation. Cet élément de mission représente 20% du montant de la maîtrise d'œuvre. L'avant-projet a été réalisé sur toutes les phases et facturé le 11 juillet 2012. Les missions du Maître d'œuvre restent inchangées.

## Article 2 : Montant du marché

Le montant de rémunération du maitre d'œuvre est de 23 575.95 €HT, soit 28 196.83 €TTC.

Article 3 : Détail et répartition des honoraires de la Maîtrise d'œuvre

Phase 1 : 8 155.57 €HT Phase 2 : 8 102.71 €HT Phase 3 : 7 317.65 €HT

#### Article 4 : Dispositions générales

Toutes dispositions de marché non modifiées par la présente, restent applicables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant ci-dessus énoncé et autorise le maire à le signer.

## Radio RCN FM

Monsieur le maire expose qu'une radio locale nommée « Radio Contact Noyonnais FM » (RCN FM) est en cours de création et devrait émettre d'ici le mois de juin 2013. Elle sera implantée à Noyon à l'espace « INOVIA ». Sa mission principale sera de relayer les évènements associatifs, culturels, sportifs et de loisirs de la région, qui seront diffusés gratuitement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare soutenir ce projet.

Fait à Ville, le 2 avril 2013

Le Maire, Philippe BARBILON